

Régine Delamotte

PREFACE

Introduction

Le présent volume de la collection PLURILECTAL a pour objectif d'explorer des choix langagiers en lien avec des choix sociaux chez des couples mixtes dans des contextes socio-historiques, socioculturels et sociolinguistiques différents. Il présente, avant tout, des recherches menées dans le cadre du projet MIXCLASIS dont l'ambition a été d'amorcer un éclairage pluridisciplinaire aux études portant sur les familles mixtes. En effet, ces études se situent globalement soit du côté sociologique et traitent des questions sociétales, soit du côté sociolinguistique et traitent des questions de plurilinguisme. Mixité et plurilinguisme sont les deux versants d'une réalité sociale unique, mais dans ce domaine perdure une séparation des problématiques disciplinaires. Les membres du projet MIXCLASIS sont spécialistes en sciences du langage, en littérature, en sociologie et en sciences de l'information et de la communication.

Le projet MIXCLASIS (*Mixité Conjugale, Langues, Socialisation, Identités Sociales*) a fait partie d'un Projet Fédératif de Recherche en Sciences Humaines et Sociales, financé par la Région Haute Normandie (2012-2015), intitulé : *Familles et société : migration, plurilinguisme, genre, en Normandie et ailleurs*. Les terrains d'investigation se situent en Normandie, en France et à l'étranger, d'où le terme de migration, préféré à celui d'immigration, indiquant le double mouvement pris en compte dans les recherches. En effet, les enquêtes menées en France le sont auprès de populations venues d'ailleurs. Celles menées ailleurs concernent des populations francophones, vivant dans des pays d'accueil. L'objectif général vise les structures et fonctionnements des familles face à ces situations très diverses de migration.

Le projet est parti d'un premier constat très général que les sociétés contemporaines deviennent de plus en plus multiculturelles et multilingues. L'une des raisons essentielles en est la mobilité des personnes, le cas des migrations (imposées ou choisies) étant le phénomène

le plus largement étudié en sciences humaines et sociales. La question des couples mixtes, souvent conséquence de cette mobilité, mérite une attention particulière. Leur nombre grandissant constitue un objet important pour la recherche, toutes disciplines confondues.

Le choix de la mixité conjugale est en augmentation en même temps que s'affirme la réalité multiculturelle des sociétés actuelles. Les niveaux individuel et sociétal semblent ainsi aller d'un même mouvement. Cependant, il paraît toujours audacieux de choisir pour partager sa vie un(e) partenaire qui n'a ni les mêmes racines, ni les mêmes références et valeurs de départ que soi. L'adage « qui se ressemble s'assemble » à la vie dure et l'homogamie reste de loin la forme de mariage la plus fréquente. L'hétérogamie demeure, en effet, un choix moins prévisible, moins attendu. On connaît la crainte des parents pour leurs enfants et pour la famille plus largement, le scepticisme des amis et les préjugés xénophobes de l'environnement qui peuvent se manifester. On craint que des différences, tout au moins sur l'une des grandes dimensions de l'existence, posent d'insolubles problèmes : l'ethnie (en particulier ses marques physiques), la culture, la religion, les valeurs, le milieu social, les langues, le genre, l'âge, etc. Mais tout est susceptible de négociation, de réajustement, la différence sur une dimension pouvant « se rattraper » sur une autre : « ah bon, le mari de votre fille est noir ? / « Oui, mais il est fils de diplomate ! ». Des sketches (Guy Bedos ou Muriel Robin) et des films (*Rabbi Jacob* ou *Mais qu'avons-nous fait au bon dieu ?*), en disent long sur des préjugés qui résistent ou cèdent devant le choix d'une mixité conjugale.

Les mixités conjugales

Au départ de notre problématique, il y a aussi un second constat, établi par de nombreux travaux, de la grande diversité de la mixité conjugale (Varro, 2003 ; Filhon & Varro, 2005 ; Collet & Philippe, 2008 ; Therrien & Le Gall, 2012 ; Deprez, Collet & Varro, 2014). D'où le pluriel retenu pour le titre du présent ouvrage qui s'inscrit dans cette perspective. Cette diversité s'organise, cependant, en cas de figure identifiables, même si eux-mêmes présentent une grande diversité.

La mixité conjugale se distingue, d'abord, de deux types d'homogamie : celle de couples non mixtes résidant dans leur pays d'origine et celle de couples non mixtes en situation d'immigration. Elle a pour point commun avec les premiers de comporter un membre du couple qui vit dans son pays et pour point commun avec les seconds de comporter un membre du couple étranger au pays. Seuls les couples doublement mixtes (couple mixte vivant dans un pays étranger aux deux membres) n'ont rien de commun avec les premiers mais partagent le statut d'immigrés avec les seconds.

Le contexte migratoire n'a pas les mêmes effets pour un couple homogame immigré, un couple mixte, un couple double-mixte. La notion de « famille interculturelle » ne s'y présente pas de manière identique. La famille immigrée découvre une société nouvelle et vit une rupture avec ses habitudes d'origine. Elle cherche donc à les préserver dans le cadre familial ou à les retrouver dans une communauté de même origine en exil. Il s'agit de maintenir des traditions d'autant plus fragiles qu'elles sont mises à distance. Dans l'espace familial, non seulement la langue d'origine est dominante, mais aussi les habitudes culturelles, entre autres culinaires (produits trouvés dans des commerces spécialisés ou ramenés du pays). La nécessité de connaître la langue du pays d'accueil dépend largement des lieux d'installation, du travail obtenu et de la scolarisation des enfants. Pour les couples mixtes, c'est la rencontre qui est première, celle avec l'autre comme fondement de la constitution du couple. La découverte de la société dans laquelle vit le couple n'étant une réalité que pour l'un des deux membres. L'appropriation d'une langue étrangère ne se pose impérativement qu'au membre étranger et l'effort (intellectuel et affectif) pour apprendre la langue de l'autre du membre resté chez lui dépend de facteurs propres au fonctionnement du couple. Pour les couples double-mixtes, la rencontre avec un autre différent et la découverte du pays d'accueil se trouvent cumulées pour les deux conjoints. Tout est donc à construire, à inventer. La langue la plus employée au sein du couple est souvent celle de la rencontre amoureuse et du début de la vie commune. Elle peut être celle du pays d'accueil, celle de l'un des conjoints ou encore une quatrième, tel ce couple franco-marocain installé en Allemagne dont la langue commune de départ a été et reste l'anglais.

Dans les cas des couples immigrés homogames et des couples mixtes, l'ancrage se fait dans deux pays différents. S'agissant des couples double-mixtes, trois pays sont concernés. De plus, pour des vacances dans la famille à l'étranger, seuls les couples double-mixtes ont à choisir entre deux pays. Quant à la question du retour au(x) pays d'origine, elle ne se pose pas non plus de la même façon selon les cas (Barbara, 2002). Elle se traduit par le retour au même pays d'origine des deux membres d'un couple homogame immigré. Elle s'accompagne d'un changement de statut entre conjoints pour un couple mixte : le retour de l'un signifiant le départ de l'autre. Bien évidemment, la négociation a pu se faire à l'origine de la constitution du couple, ses membres étant d'accord pour une alternance « chez toi, chez moi ». Mais la principale révélation est la découverte par celui qui se déplace de son conjoint dans ses lieu et milieu d'origine. Beaucoup de choses se rejouent à ce moment-là, positivement ou négativement. De son côté, celui qui devient l'étranger peut vivre à son tour le choc du

déracinement, l'angoisse de l'exil et la nostalgie de ces petits riens de la vie, tellement évidents qu'ils n'apparaissent qu'au moment où ils ont disparu. Pour les couples double-mixtes, le retour au pays de l'un ou de l'autre des conjoints signifierait de renoncer à la double mixité pour une simple mixité et perdre un équilibre largement salué comme une chance.

La conscience de la mixité est aussi très variable. Plus forte sans doute pour le membre exilé du couple mixte. Il arrive que l'autre membre, celui qui est resté dans son pays d'origine, ne voit pas son couple très différent des couples non mixtes, d'autant plus lorsque son conjoint expatrié cherche à s'intégrer fortement. La conscience de la mixité se révèle plus présente chez les double-mixtes qui cumulent le sentiment d'être étrangers au sein du couple et dans le pays de résidence. Cependant, cette apparente logique est travaillée par une multitude de paramètres et la revendication de la mixité ne se manifeste pas forcément là où on croit la trouver. Tout dépend de la façon dont le couple comprend et vit sa mixité. Les réponses données aux questions d'éducation des enfants et de transmission des langues sont très révélatrices dans ce domaine. C'est sur ces sujets que des différences imprévues peuvent apparaître avec une prise de conscience plus nette de la mixité du couple.

Des problèmes à plusieurs niveaux

La mixité conjugale se trouve confrontée à un ensemble de problèmes qui doivent se gérer à plusieurs niveaux (Guyaux et Delcroix, 1992). Les membres d'un couple mixte ont à résoudre les mêmes problèmes que ceux qui se présentent à tout couple, quel qu'il soit. Mais ils ont aussi affaire à des problèmes spécifiques. Et ils ressentent comme une injustice particulière les obstacles qui peuvent se dresser devant eux et qui ne leur permettent pas de s'aimer aussi librement qu'ils le souhaitent. Les difficultés se situent à trois niveaux : interétatique, intercommunautaire, interpersonnel.

Former un couple n'est pas qu'un acte d'amour, il est aussi un acte de loi. S'ensuivent des réglementations diverses portant sur l'âge, le sexe, l'héritage, le divorce, les droits sur les enfants, ceux sur la femme, la question de la polygamie, celle de la répudiation, etc. Non seulement des contradictions existent entre juridictions, mais aussi des difficultés plus ou moins grandes liées à l'histoire des relations entre états (des alliés, des ennemis, des colonisateurs).

Des règles communautaires diverses apparaissent au sein des familles des conjoints et, au-delà, dans les milieux amicaux rendant la vie quotidienne pénible pour le couple mixte.

Heureusement, en sens inverse, la réussite du couple peut arriver à effacer les préjugés de part et d'autre. L'entourage convaincu, les préjugés vaincus, ne sont pas que fictions que l'on voit dans des films, souvent ils sont une belle réalité. L'environnement accepte le non-conformisme des conjoints qui apparaît alors comme un signe de force.

Du point de vue interpersonnel, des conceptions divergentes, voire des incompatibles, existent sans que le couple en mesure d'emblée la portée. Des différences culturelles latentes peuvent se manifester, ressurgir avec le temps, lors de disputes, révélant des malentendus non perçus au départ. Chacun est forcément porteur au fond de soi d'une histoire, d'une éducation, d'idées toutes faites. Il faut trouver la force de « se désencombrer » de tout cela. Mais, à ce niveau, les couples non mixtes eux-mêmes ne sont pas préservés de tels dangers.

La prise en compte de ces trois niveaux est utile pour situer les problèmes, les échecs comme les réussites. Elle aide à identifier ce qui relève de pressions externes ou de divergences internes. Bien évidemment, en tenant compte du fait que ces trois niveaux sont en constante interaction. Les politiques linguistiques familiales, par exemple, se construisent inévitablement en dialogue avec les politiques linguistiques nationales et locales.

Présentation du projet Mixclasis

Nous avons défini, dans un premier temps, comme mixtes, les couples dont les membres n'ont pas une même langue maternelle et ne sont pas originaires d'un même pays.

Nous avons, cependant, fait une exception pour les couples entendants/sourds. Même si ses membres sont originaires d'un même pays, le couple doit construire un bilinguisme particulier, prendre la mesure de l'absence de l'ouïe pour l'un des membres qui s'accompagne d'un développement spécifique de sa vue (Delamotte, 2016). Des problèmes à la fois propres à toute mixité conjugale et spécifiques se posent dans ce cas de mixité conjugale. Par exemple, ceux de l'accès à la communauté entendant pour le membre sourd et de l'accès à la communauté sourde pour le membre entendant ; ceux relatifs à la transmission des langues aux enfants, qu'ils soient sourds ou entendants, les fratries étant la plupart du temps hétérogènes (Dalle-Nazebi, 2014).

Dans un second temps, nous avons pris en compte le fait que cette mixité peut aussi s'accompagner de différences culturelles, religieuses, professionnelles, d'origine sociale, etc.

Quoiqu'il en soit, ces couples, dans leur diversité, sont porteurs de pratiques et de valeurs qui interpellent les sociétés d'aujourd'hui. Les stratégies familiales face aux multiples problèmes de la vie quotidienne, les relations et négociations au sein du couple, celles avec les

génération précédente et suivante sont encore à étudier. Pour donner quelques pistes : quelles sont les démarches d'accommodation à l'autre, quels sont les divers processus d'influence et de pouvoir, quelles places sont occupées par les hommes et les femmes dans l'économie familiale et dans la prise en charge de la scolarisation des enfants (stéréotypes dominants de genre ou innovation sociale par renversement des modèles traditionnels) ? En effet, les recherches étudient généralement la famille migrante dans son ensemble et interrogent peu les discours et représentations spécifiques aux hommes et aux femmes.

Du point de vue sociolinguistique, majoritaire dans le présent ouvrage, les questionnements portent sur plusieurs aspects. Concernant les couples, ils peuvent être mixtes ou doublement mixtes ; monolingues ou déjà plurilingues avant la constitution du couple. Concernant les langues en jeu, elles peuvent avoir des statuts sociaux, des images, des prestiges égaux ou inégaux. Concernant les enfants, ce sont les questions de transmission ou non des patrimoines culturels et des langues des parents qui se posent, selon les stratégies de continuité ou de rupture avec l'histoire de chacun. Se dégagent ainsi de véritables politiques linguistiques familiales.

Enfin, la question de la catégorisation est toujours présente en filigrane, puisque les résultats des études confirment ou infirment l'hypothèse d'un fonctionnement singulier ou non de cette configuration familiale. Si l'on peut dire que tout couple est mixte de fait, puisqu'il est composé de deux individualités, la catégorie dépend de l'endroit où l'on dessine une « frontière ». D'où des questions diverses : Y-a-t-il des spécificités partagées par la plupart des couples et familles mixtes qui justifient qu'on les étudie comme une catégorie à part ? Et si oui, en quoi ? Est-elle une réalité objective (au-delà du constat juridique du mariage) ? N'est-elle pas aussi largement subjective, certains couples étant perçus et/ou se percevant comme mixtes ? Les hommes et les femmes déclarent-ils cette mixité aussi souvent et de la même manière ? Si des disparités existent selon les situations, comment les comprendre ?

S'agissant des terrains d'investigation, le projet n'a pas eu pour objectif une quelconque représentativité de contextes. Les régions de France et les pays concernés sont tout simplement ceux des membres du projet (régions/pays d'origine ou régions/pays dans lesquels ils vivent ou ils ont vécu). La question des sourds, très peu étudiée sous cet angle de la mixité conjugale, vient du fait que notre laboratoire rouennais a depuis toujours développé un axe de recherche sur la sociolinguistique de la surdit , sur les recherches en LSF et a compt  parmi ses membres des personnes en situation de mixit  conjugale sourd/entendant.

La complexité des problématiques qui intéressent la mixité conjugale nous a incités à opérer certains ciblage sous peine de non faisabilité.

Un premier ciblage renvoie à un choix de trois questionnements. Comment se négocient (ou non) au sein du couple trois choix. D'abord, le choix du *lieu de vie* : Qui part de son pays d'origine ? Qui manifeste le souhait de revenir ? Comment se décide le lieu d'habitation, etc. Ensuite, le choix de *l'usage des langues* : Lesquelles ? Avec qui ? Qui devient bilingue ou reste monolingue ? Qui transmet ou non les langues familiales ? etc. Enfin, le choix de *désignations de soi et des autres* : noms de familles, prénoms des enfants, diminutifs, surnoms, etc.

Des travaux existent depuis longtemps sur ces questions, mais l'évolution actuelle et rapide des sociétés invite à les revoir. Par exemple : l'attrance pour certains pays différents du sien pour des questions d'image sociale, le souci d'apprendre des langues à utilité internationale plutôt que celles de la famille, le choix de prénoms liés à une culture globale plutôt que patrimoniale, etc.

Un second ciblage vise la construction de notre échantillon et lui impose trois contraintes. Les couples choisis se reconnaissent comme couples mixtes, certains sans en faire une revendication, d'autres de manière plus engagée idéologiquement. Nous avons souhaité qu'ils aient des enfants et, dans le cas où les enfants sont en âge de répondre à un entretien, qu'il soit possible de les interroger aussi. Concernant les langues familiales, une première option a été de ne retenir que les cas où le français était l'une de ces langues. Mais, au cours de la recherche, des cas de plurilinguisme familial ne comprenant pas la langue française ont été conservés. Les questionnaires et guides d'entretiens ont dû être traduits en anglais et en italien.

Notre méthodologie est mixte au sens où nous avons recours à plusieurs modalités de recueil des données : questionnaire écrit, entretiens semi-directifs, entretiens biographiques et récits de vie. Certains n'en ont utilisé qu'une seule, d'autres plusieurs. La cohérence de la constitution de nos *corpora* a été assurée par l'utilisation collective du même questionnaire, des mêmes guides d'entretiens, des modalités identiques de sollicitation des récits de vie. Mais la diversité de nos terrains et certaines problématiques qui se sont imposées encours de recherche nous ont invitées à des aménagements. Les questionnaires écrits mis à part, la passation des entretiens et des récits de vie a été l'objet de discussions. L'idée de départ était d'interroger de manière séparée les deux membres du couple. Et, séparément encore, les enfants. Mais nous avons constaté au cours du recueil l'intérêt de la présence des deux

conjoints et avons gardé cette possibilité quand elle se présentait. Nous avons donc décidé de mener l'enquête de manière souple en fonction de ce qui était possible de réaliser avec nos informateurs.

Comme on peut le voir, nos méthodologies d'enquête visent le recueil de discours sur les pratiques et les représentations et non le recueil des pratiques elles-mêmes. Les méthodologies d'observation directe étant irréalisables, nous avons donc travaillé uniquement sur du déclaré.

Mis à part, ici encore, les questionnaires qui se prêtent à un traitement quantitatif, l'essentiel de nos *corpora* nous a conduites à réaliser des analyses qualitatives. Elles ont à voir avec notre positionnement éthique. En effet, le fonctionnement des couples mixtes est difficile à mettre au jour, car les informations recherchées touchent une part peu visible de la réalité dont les éléments les plus significatifs relèvent de la sphère du privé.

Avec un matériau de ce genre, nous sommes très proches de l'étude de cas, même s'ils sont nombreux dans certaines contributions. Les informations recueillies auraient pu donner lieu à des regroupements, comparaisons, classifications chiffrées. Mais notre étude a surtout été orientée vers la mise en discours d'expériences particulières, méthodologie qui nous a incitées à adopter une démarche compréhensive/interprétative. Elle a demandé, en effet, des formes d'empathie entre enquêtrices et informateurs, avec toutes les précautions requises. Les chercheuses (résidant en France ou à l'étranger) réunies dans ce projet sont elles-mêmes déjà insérées dans les terrains choisis pour leurs recherches. C'est pourquoi, les contributions de ce volume ont été revues collectivement pour éviter des dérives interprétatives par trop grande proximité des auteures avec leurs informateurs. Nous nous sommes donc collectivement engagées dans une démarche d'analyse émique plus qu'éthique (Champeaux-Rousselot, 2015), les problèmes d'éthique de la recherche constituant ainsi une part des résultats de ce travail, comme le développe largement Véronique Miguel Addisu dans sa contribution.

Conclusion

Le découpage des disciplines du domaine des sciences humaines et sociales nous a habitués à distinguer l'individuel du collectif. Nous espérons avoir réussi à mettre en lumière à-travers les contributions de cet ouvrage combien, au-contre, se tissent des liens complexes entre le sujet et son monde, entre expériences personnelles et environnements sociaux. Pour ce qui est des couples mixtes, le degré de mobilité sociale et culturelle d'une société est ce qui autorise ou non la mixité conjugale. Mais, en retour, cette mixité donne une image concrète, au niveau individuel, de ce que peut être une société multiculturelle. Une grande diversité de modèles

familiaux caractérise nos sociétés actuelles. Elle contribue à relativiser les modèles traditionnels et ouvre la voie à des modèles inédits. Les récits de vie et entretiens, réunis ici, montrent qu'il y a mille façons de raconter ce qui peut sembler une même réalité : mettre à distance son groupe social d'origine, en rencontrer d'autres pour co-construire de nouvelles manières de vivre la conjugalité. Pour tous les couples, quels qu'ils soient, des individus disjoints deviennent des conjoints. Mais, dans les cas de mixité conjugale, ils sont plus que les autres, comme le dit joliment A. Barbara, des « conjugnants » (Barbara, 1989).

Organisation du volume

Quelques mots pour finir sur le déroulé de ce livre qui a surtout pour fonction de mettre un peu d'ordre dans la diversité des études présentées et d'en faciliter la lecture.

L'ouvrage s'ouvre sur l'article de Zeineb Touati qui brosse un panorama du traitement de la mixité conjugale à-travers les médias. Il se poursuit par deux études en France : la première concerne une région, la Bretagne, (Catherine Adam) et la seconde, les couples sourds/entendants (Sandrine Burgat). La mixité conjugale est ensuite travaillée selon diverses problématiques à-travers divers pays : l'Ethiopie (Véronique Miguel Addisu), la Suisse (Anne Cristel Zeiter), la Pologne (Anna Zok), la Tunisie (Raja Chenoufi Galeb), l'Italie (Gabiella Gamberini Zimmerman). La contribution suivante concerne encore l'Italie mais sur la question des prénoms (Cécile Desoutter), thème qui se poursuit sous l'angle du genre (Sophie Devineau & Ellie Mervel). Un dernier article aborde la question des couples double-mixtes, cas de figure peu étudié en tant que tel bien qu'exemplaire de certains aspects de la mixité conjugale (Régine Delamotte). Enfin, Gabrielle Varro a accepté, dans une postface, de nous offrir son regard sur l'ensemble de ce volume.

Eléments bibliographiques

Barbara A., 1989, « Stigmatisé et emblématique, le mariage mixte », AUTREMENT, *Mariage, mariages : le scénario change, le mystère demeure*, n°105, 9-13

Barbara A., 2002, « La problématique Retour des couples mixtes », HOMMES ET MIGRATIONS, *Retour d'en France*, n°1236, 26-29

Champeaux-Rousselot M., 2015, « Emique et étique : deux notions entre linguistique et anthropologie », Disponible sur : <https://www.1-360.net/emic-etic-emique-etique/> (consulté le 10 juin 2017)

Collet B. & Philippe C. (dirs), 2008, Mixités. *Variations autour d'une notion transversale*, Paris, L'Harmattan

Dalle-Nazebi S., 2014, « Quand le bilinguisme entre dans la famille avec la naissance d'un enfant. Langue des signes et français au quotidien », *Familles plurilingues dans le monde. Mixité conjugale et transmission des langues*, Langage et Société, n° 147, 23-34

Delamotte R., 2016, « Education langagière dans des contextes de surdité », chapitre introductif à la partie 3, « Bilinguisme des sourds et langue des signes française », Christine Hélot & Jürgen Erfurt (dirs), *L'éducation bilingue en France. Politiques linguistiques, modèles, pratiques*, Limoges, Lambert-Lucas, 265-272

Delamotte R., 2016, « La langue des signes française et l'éducation des sourds : aspects sociolinguistiques, repères historiques et enjeux descriptifs », partie 3, « Bilinguisme des sourds et langue des signes française », Christine Hélot & Jürgen Erfurt (dirs), *L'éducation bilingue en France. Politiques linguistiques, modèles, pratiques*, Limoges, Lambert-Lucas, 273-287

Deprez C., Collet B., Varro G. (dirs.), 2014, *Familles plurilingues dans le monde. Mixités conjugales et transmission des langues*, LANGAGE ET SOCIETE, n°147, Paris, Maison des Sciences de l'Homme

Filhon A. & Varro G., 2005, « Les couples mixtes, une catégorie hétérogène », Cécile Lefèvre et Alexandra Filhon (éds.), *Histoires de familles, histoires familiales*, LES CAHIERS DE L'INED, n°156, 483-504

Guyaux A. & Delcroix C., 1992, *Double mixte. La rencontre de deux cultures dans le mariage*, Contradictions, n°69, Paris, Bruxelles, L'Harmattan/ADRI

Therrien C. & Le Gall J., 2012, « Nouvelles perspectives sur la mixité conjugale : le sujet et l'acteur au cœur de l'analyse », ENFANCES, FAMILLES, GENERATIONS, n°17, www.efg.inrs.ca, 1-20

Varro G., 2003, *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, Paris, Belin